

E D I T O

Elle ne sait pas ce qu'il en est pour toi cher(e) lecteur(trice), mais depuis le début de l'année dès qu'elle voit ou entend un médium audiovisuel, la Cigogne a envie de hurler : "Stop, ça suffit !"

Assez du matraquage des inepties ultra-libérales ! Il y en a marre de ces mensonges assénés comme des vérités premières, des évidences, des effets naturels comme le feu brûle et l'eau mouille.

Assez d'entendre que notre seule planche de salut économique s'appelle compétitivité et qu'elle ne peut s'obtenir qu'avec le saccage du système solidaire de protection sociale.

Assez d'entendre le salaire socialisé traité de charge !

Assez de nous faire prendre des vessies pour des lanternes en expliquant que c'est l'augmentation des marges bénéficiaires des entreprises qui vont rétablir le plein emploi !

Assez de se faire expliquer que les services publics creusent la dette publique et qu'on peut les rendre plus efficaces en réduisant toujours leurs moyens de fonctionnement humains et financiers !

Assez d'entendre que c'est l'augmentation de l'offre qui crée la croissance.

Assez d'entendre toutes ces conneries qu'une réflexion élémentaire suffit à contredire. La Cigogne s'est déjà longuement exprimée depuis plusieurs années pour démontrer le degré de mensonge de toute cette propagande ultra-libérale. Mais le dernier exemple atteint des proportions sidérales dans le foutage de gueule.

Monsieur GATTAZ Fils, nouveau patron des patrons, a dit qu'avec 100 milliards d'allègement de "charges" le patronat créerait 1 million d'emplois. Et tout

l'aréopage des journalistes et chroniqueurs économiques et politiques se frappent le front d'évidence et pissent sur eux de bonheur de se voir révéler la solution au problème de l'emploi.

Mais aucun d'eux ne sait plus faire une simple division : 100 milliards pour 1 million d'emplois (100.000.000.000 / 1.000.000) nous fait l'emploi à 100.000 euros !!!



Donc grosso-modo un salaire net (qu'on peut supposer annuel) à 50.000 euros. Il ne se foutrait pas un peu de la gueule du monde le GATTAZ Fils ???

Alors, on va rétorquer à ce calcul qu'il faut inclure les investissements, etc, etc. D'accord, mais l'emploi créé va générer du rapport, de la richesse, sans ça on ne le créerait pas. Car il faut le dire et le répéter : le travail n'est pas un coût, c'est un rapport, une richesse.

Assez qu'on prenne les citoyens pour des cons.

Cela dit, vu leur apathie face au dépeçage de leur protection sociale et de leur niveau de vie, la Cigogne se demande si ces vautours n'ont finalement pas raison de vouloir toujours plus se gaver.

AUX ARMES CITOYENS !!!

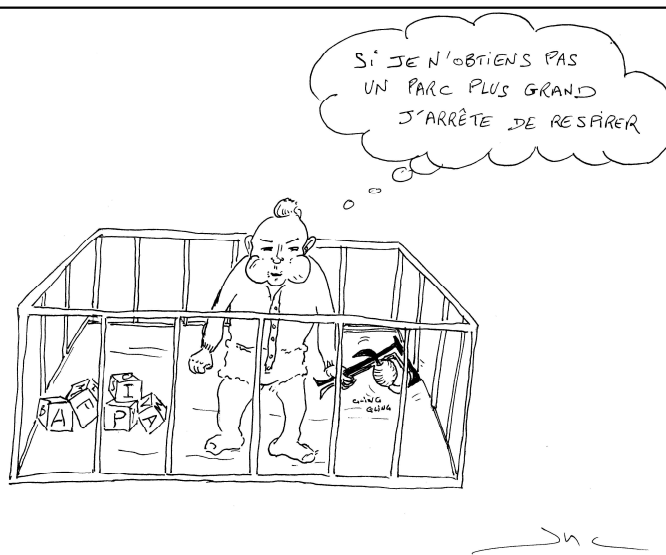
Inadmissible !

Si durant de trop longues années, le métier de l'accueil n'était pas reconnu, voire carrément négligé (à la DGFIP notamment), les têtes pensantes du ministère ont fini par comprendre, comme c'est le cas dans toutes les grandes entreprises, que l'accueil du public est primordial, qu'il est la vitrine de notre administration. Dès lors, ce service a été étoffé, équipé, et installé dans des locaux adaptés, c'est le cas de l'accueil du CFP de Strasbourg au 35 Avenue des Vosges, il était temps. Au delà de l'aspect matériel et de l'équipement, il est un aspect humain incontournable que l'on ne peut ni négliger ni ignorer. Même à l'heure qu'il est, donc en période dite « creuse » (lire hors grande échéance), les personnels de l'équipe d'accueil reçoivent malgré tout journalièrement plusieurs centaines de contribuables, et pas des plus faciles. À titre indicatif, au lendemain du dernier week-end du mois de janvier, l'accueil du site a reçu plus de 500 personnes, ce qui est très important pour une fin janvier. Il est rappelé ici que le 35 reçoit une population très cosmopolite et souvent issue de l'ensemble des quartiers qualifiés de « sensibles » de l'agglomération strasbourgeoise, avec des inconvénients évidents, ce que la haute hiérarchie se complait à feindre d'ignorer. Ainsi du fait que le CFP de Strasbourg n'est pas situé géographiquement dans une Zone Urbaine Sensible, les agents concernés n'auraient pas droit aux quelques maigres avantages consentis au titre de la reconnaissance d'un travail dit « pénible ». C'est lamentable !

Mais il y a plus grave encore ! Il est totalement inadmissible qu'un supérieur hiérarchique désavoue les agents de l'accueil, en public, en s'inclinant devant les menaces et les insultes proférées par un quidam agressif, en donnant suite à une requête à laquelle l'intéressé n'a pas droit. Il eut fallu au contraire, soutenir les agents, appeler la police, établir une fiche incident et y donner suite. Car nul doute que cet aveu de faiblesse aura été remarqué, enregistré, diffusé et facebooké par la population présente à ce moment. C'est pourtant bien ce qui s'est passé au 35 Vosges, le 31 décembre 2013. Le procédé est certes efficace dans l'immédiat, mais pour celles et ceux qui sont confronté(e)s au mécontentement populaire en permanence, il est complètement contre-productif et catastrophique. La CGT Finances Publiques 67 s'insurge contre ce genre de comportement et réclame davantage de fermeté et de sanctions à l'égard des contribuables agressifs ou violents, et de soutien et protection pour les agents d'accueil journalièrement exposés. Mais sans doute le Tableau de Bord de Veille Sociale se fera-t-il l'écho de cet incident et de ses suites.

De grands enfants qu'on vous dit !

Lors du CTL du 8 janvier 2014, les organisations syndicales ont eu droit comme de coutume à un point sur la situation budgétaire de la DRFiP 67. Et comme à son habitude le bon élève, grand argentier de la Direction, Frédéric DEVAUX, a récité sa leçon en se gargarisant une fois de plus des économies réalisées, notamment sur les fournitures et sur l'affranchissement. S'il est assez proluxe sur le sujet, curieusement, il ne s'étend guère, voire pas du tout, sur la ligne « Locations et Charges Immobilières », pourtant la plus importante du tableau présenté, et qui représente quand même plus de 3.000.000 €. Pourquoi ? Y aurait-il des choses à cacher ? Si l'on fait des économies de bouts de chandelles ça et là, il y a de fortes chances que l'on puisse également en réaliser quelques-unes sur cet important poste dont le détail révélerait sans aucun doute quelques surprises. Affaire à suivre ... ! Au cours de cette réunion, les OS ont pu faire la connaissance du nouvel AFiPA, du département, Laurent CABOUFIGUE, pour lequel va être créée en date du 1^{er} février une 5^{ème} Division dédiée au Recouvrement Forcé. Si, si, c'était absolument nécessaire et primordial ! L'intéressé au demeurant fort éloquent a présenté les grandes lignes et les moyens d'actions de sa future division. Il est précisé si besoin était, qu'en cette période de restrictions et de serrage de ceinture, les organisations syndicales n'ont pas débordé d'enthousiasme quant à cette création fort opportune, voire providentielle ! Il faut dire que l'heureux élu avait lui-même rédigé le rapport démontrant de la nécessité de créer cette division supplémentaire (On n'est jamais mieux servi que par soi-même). L'on pouvait imaginer que le jeune AFiPA se distinguerait de ses collègues par quelque modernité, hélas nous avons appris récemment qu'il n'en était rien. Jugeant que son bureau n'était pas suffisamment spacieux par rapport à ceux de ses semblables, l'intéressé n'a pas tardé à exiger un bureau en proportion à son grade et à son rang. C'est ainsi que Sa Seigneurie a fait expulser deux manants (lire agents de base) d'un bureau bien trop grand pour eux (sans aucun doute bien plus de 12 m²) pour s'y installer. Mais bien évidemment il a fallu rafraîchir le local, y réaliser des travaux de peinture et remplacer le sol par du parquet, entre autres. Comme quoi, même en période de vaches maigres on trouve les ressources budgétaires pour satisfaire les caprices de nos directeurs. « De grands enfants » qu'on vous disait !



En décembre dernier la DG annonçait le report de la constitution des commissions chargées de valider les tarifs sectoriels. Celles-ci seront désignées après les élections municipales de 2014, identifiées à hauts risques par le pouvoir politique.

Cette annonce a suscité la réflexion suivante de la part d'un « cadastreux chenu » :

« Cette info que j'ai connue dès hier m'oblige à vous faire part de quelques remarques qui me viennent immédiatement à l'esprit. Tout d'abord : la révision de 1990 qui avait été menée avec sérieux par tous les acteurs (élus y compris) a été " lâchement " enterrée par nos politiques pour des raisons purement électorales ou électoralistes, au choix.

Cette révision générale de 1990 aurait entraîné des transferts de charge fiscale notamment de l'urbain vers le rural et des locaux d'habitation vers les locaux commerciaux.

Ces transferts étaient la traduction automatique du secteur locatif.

Quoi de plus naturel lorsque la "valeur locative " doit servir de base d'imposition. Mais le législateur c'est à dire nos députés (les alsaciens ont souvent la mémoire courte !) ont craint pour leurs strapontins et ont rejeté cette révision. Je ne vous rappelle pas, ou plutôt si, la déception et l'écoeurement des agents impliqués dans tous les CDIF en 1992.

Aussi, quand en 2011 a été lancée l'expérimentation de la REV des locaux professionnels dans 5 départements dont le 67, j'ai immédiatement rétorqué que la généralisation ne passera pas vu les élections de 2012 à proximité.

Bingo ! Révision reportée d'un an (après les élections de 2012) ! Une bouteille de champagne (devenue crémant, mais rosé !) gagnée avec le cadre responsable de l'opération.

Il faut ici aussi saluer le zèle de notre hiérarchie pour la mise en place du PELP, cet animal invertébré rabiboiché de toutes pièces au détriment des CDIF. Un fiasco absolu, tout le monde le sait ... ou presque.

Révision relancée en 2013 et de quelle manière. Un travail bâclé, dans la précipitation, sans moyens, avec des agents non qualifiés, des délais intenable, des saisies optiques, des relances bricolées, aucun contrôle des éléments déclarés . Un travail si mal fait que je n'ose même pas imaginer son intégration dans des rôles de taxation à venir.

Un travail de zonage que personne n'a étudié. J'avais eu connaissance du zonage de 2011 et stigmatisé de nombreuses aberrations. Mais il est vrai que la connaissance du terrain est devenue une denrée rare.

Un exemple de travail bâclé : pour les surfaces à déclarer la ventilation se fait en 3 catégories : partie principale, partie secondaire et éléments non-bâti. Les coefficients de pondération seront de respectivement 1 ; 0.5 ; 0.10 .

Je vous laisse deviner ce qui sera déclaré en 1.

Quand je me réfère au soin que nous avons toujours apporté au calcul de la surface pondérée pour affiner au mieux une valeur locative, je me dis : vivement que je me casse !

Mes collègues rescapés de la révision de 1990 et ceux de la révision de 1970 (je dois être un des derniers) peuvent légitimement se poser la question du devenir de notre mission cadastrale.

Au fond je me dis : heureusement que cette pseudo révision de merde ne passera peut-être pas ! Sinon je plains mes collègues des CDIF.

Par contre et c'est là que ça fait mal, c'est que les services se retrouvent encore et toujours avec des tarifs de 1970 pour calculer des valeurs locatives et traiter le contentieux en résultant.

Ces VL 1970 ont été intégrées en 1974 avec l'avènement des 4 taxes locales (en remplacement des 4 "vieilles" contributions) .

Quarante ans plus tard je prends ma retraite en n'ayant jamais connu la nouvelle révision "quinquennale" après celle de 1970 (tous les 6 ans selon l'article 1516 du CGI.)

Une dernière idée : la fiscalité locale ? Et si on la fourguait aux collectivités ? Et si on faisait une révision d'après les valeurs vénales (dans les actes) ? Ou alors si on la confiait à l'extérieur ?

Alors plus de risque politique etc... Mais là, je suis mauvaise langue.

*D' Storich wincht in sinnem regelmassige Laser
un sogar manchmol Schriftsteller
a langi un angenehmi Pension*

Dernière minute: le plan d'action 2014-2018 de la démarche stratégique prévoit pour 2015 en son "GF 3A" de "créer les conditions pour mener à son terme le processus de révision des valeurs locatives des locaux professionnels"... Timide hein ?

L'odyssée de l'affranchissement !

Les grands économistes et décideurs de la DRFiP 67 ont en 2013 misé sur la centralisation de l'affranchissement au Service de la Logistique pour le département. Dès lors, les machines à affranchir louées auprès de Néopost ont été retirées sur l'ensemble du réseau. Il eut été judicieux de conserver l'une ou l'autre de ces machines sur des postes de proximité en cas de panne, mais non !

Il avait été décidé en haut lieu que le risque était « quasi » inexistant, et le dépannage serait très rapide. Et tant pis pour les procédures qui pourraient tomber, pour les éventuels retard, bref le travail des agents on s'en fiche, « pertes et profits » comme on dit !

Oui, mais, le 23 décembre dernier précisément, la précieuse machine (concrètement un vieux tacot) est tombée en panne, et les secours ne sont pas arrivés dans les temps comme on l'avait assuré ! Les quelques rares malheureux collègues de la Logistique présents ce jour-là ont été obligés de trier et compter une à une les très nombreuses (des milliers) enveloppes à expédier. Intéressant non ? La maintenance appelée d'urgence n'a pas pu se déplacer dans les délais impartis et s'est étonnée qu'il n'y ait pas sur place ou à proximité, un appareil de remplacement. Non Messieurs ! On économise nous, aux Finances. Ne sommes-nous pas le Ministère de l'Economie et des Finances ? Passons sur l'anecdote qui est risible, et qui illustre parfaitement l'état d'esprit de notre direction. En fait, et c'est là le souci de la CGT Finances Publiques 67, le système mis en place est une galère quotidienne pour les agents de la Logistique qui font journalièrement les frais d'une véritable usine à gaz mise en place pour finalement peu d'économies. Si au moins la machine en place était performante, mais non, c'est un vieux biniou.

En fait au lieu d'avancer, on recule !

SOMMAIRE

Page 1 :

EDITO

Page 2 :

Inadmissible !

De grands enfants qu'on vous dit .!.

Page 3 :

La révision révisée...

Page 4 :

L'odyssée de l'affranchissement .!.

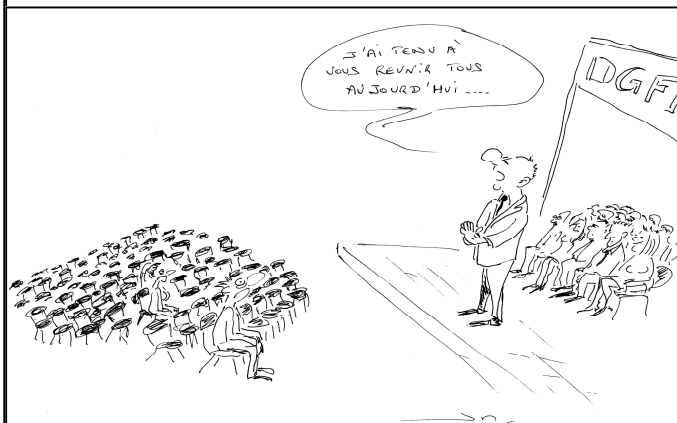
Sommaire.

Merde alors !

Merde alors !

Il y a de moins en moins d'agents à gérer, il faudra bien que nos nombreux encadrants, au lieu de faire de la gestion (noter qui ? compter les congés de qui ? suivre les stats de qui ? transmettre des notes à qui ? organiser des services avec qui ?) finissent par mettre les mains dans le cambouis en faisant (horreur !) ... de la fiscalité ! Réception du public (faire gaffe quand on prend ses congés que la copine est là), téléphone, courriers, courriels, contentieux, gestion (la vraie celle-là) des dossiers, assimilation des nouveautés fiscales, des nouveautés informatiques, bref la vraie vie quoi ! Il faudra perdre l'habitude de répartir sur les effectifs efflanqués restant dans les services la charge de travail de ceux dont le poste est supprimé, il faudra cesser de croire qu'en fusionnant des services on fait disparaître des charges, il faudra oublier les dogmes organisationnels venus du fond des cabinets de Bercy qui n'ont de rentable que les promotions de ceux qui les ont pondus sans jamais les assumer,

Il faudra arrêter de faire comme si on pouvait alors qu'on n'en peut plus !



JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Echelon :

Adresse Administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local ou à :

Jean Michel CHAIRON au CFP de Drulingen

Michel BASTIAN au SIP de Haguenau